



Recours redressement judiciaire

Par **AMALG**, le **14/07/2017** à **15:26**

Bonjour, suite à la casse du moteur de mon véhicule, j'ai confié le changement du moteur à un réparateur automobile. Moteur reconditionné garantie 1 an, dès le changement effectué, le moteur a cassé. En accord avec la garantie le réparateur s'est engagé à effectuer le remplacement. Cela fait 2 mois que pour des raisons diverses il reporte la réparation. Nous avons convenu que mon véhicule serait réparé pour le 13/07 à 18h. Hier je me suis rendu au garage et trouvant porte close, j'ai effectué des recherches sur internet et découvert qu'il était en redressement judiciaire depuis le 03/07. Comment puis je faire effectuer la réparation et récupérer mon véhicule. Merci pour vos réponses

Par **morobar**, le **14/07/2017** à **20:12**

Bonjour, il faut déjà vous renseigner et identifier le mandataire nommé par le tribunal de commerce. A mon avis la garantie ne va plus jouer, et déjà récupérer le véhicule c'est urgent.

Par **AMALG**, le **14/07/2017** à **20:51**

Merci pour votre réponse, je vais contacter le mandataire.